

Charte de signature de Sorbonne Université

(version soumise à la Commission Recherche du 10/10/2024)

Dans une publication scientifique la signature d'un auteur présente son nom, son affiliation à une structure de recherche et son adresse. Cette charte de signature s'adresse à tout auteur publiant un article scientifique dans le cadre de son activité de recherche à Sorbonne Université. **Une signature respectant les principes ci-dessous est primordiale afin que la publication soit correctement référencée dans les bases de données bibliographiques internationales.**

En complément du modèle de signature, et toujours en vue d'un bon référencement dans les bases de données, Sorbonne Université recommande également l'utilisation d'un **identifiant chercheur ORCID**. Les chercheurs sont invités à transmettre leur identifiant ORCID à l'éditeur au moment de la soumission afin d'améliorer la visibilité de leurs recherches en levant les ambiguïtés sur les homonymes et en alimentant automatiquement la liste de leurs travaux. Enfin, il est conseillé de transmettre à l'éditeur **l'identifiant de structure ROR**, tel qu'il est mentionné dans le générateur de signature. L'utilisation de ces identifiants pérennes garantit la stabilité des liens, le respect des standards internationaux et l'identification univoque d'un auteur, d'une structure de recherche ou d'une production scientifique.

Principes généraux

1. Lorsque Sorbonne Université est tutelle d'une structure de recherche, le modèle de signature à adopter est le suivant :

Sorbonne Université, autre(s) tutelle(s) universitaire(s), autre(s) tutelle(s) établissement(s), nom de la structure en toutes lettres, sigle de la structure, F-75XXX Paris, France

2. Les tutelles à indiquer sont celles de la structure de recherche et pas seulement la tutelle-employeuse de l'auteur.
3. Toute structure intermédiaire à l'unité de recherche (UR ou UMR) ou au groupe de recherche clinique (GRC) ou à l'hôpital, ou à défaut à la faculté ou à l'UFR, n'est pas pertinente dans la signature et ne doit pas y figurer. Exemple de mention non-pertinente dans la signature :
 - Équipe de recherche,
 - Institut ou fédération regroupant plusieurs unités de recherche (ex : IHU, IU, FHU)
 - Financement ou projet structurant de type LabEx, EquipEx, GIS, etc.

Les financements et projets structurants peuvent être mentionnés dans la rubrique adéquate dans la publication : Remerciement (*Aknowledgment section*) ou Financement (*Funding section*).

Syntaxe

Tutelle

- Les tutelles universitaires (dont Sorbonne Université) sont toujours à indiquer en première place, suivies des autres cotutelles (organismes de recherche comme le CNRS, l'INSERM, l'AP-HP, etc.)

- « Sorbonne Université » ne doit pas être abrégée en « Univ. Sorbonne » afin de ne pas être confondue avec une autre université.
- Les caractères spéciaux, les « ; », les « () » ou les mots de coordination « et » ou « and » ne figurent pas entre les établissements afin que l'écriture mono-ligne soit correctement interprétée par les éditeurs. Privilégier les virgules entre les différents établissements.

Nom et sigle de la structure

- Le nom de la structure doit être écrit en toutes lettres suivi du sigle.
- Le numéro d'UMR, spécificité très française et peu lisible, ne doit pas figurer et ce d'autant plus que les numéros d'UMR changent régulièrement lors des recompositions d'unités.

Code postal

- Le code postal et la ville sont à adapter en fonction du site.

Pays

- Pour les auteurs travaillant sur des sites à l'étranger (laboratoires de recherche internationaux), la mention du pays doit être également adaptée.

Générateur de signature

Outil en cours de développement.

Si vous avez des questions ou si vous notez une incohérence n'hésitez pas à contacter l'adresse suivante : publications@sorbonne-universite.fr

Glossaire

Adresse : l'adresse d'une signature est composée du code postal, de la ville et du pays du site où le chercheur est accueilli au sein de l'unité de recherche.

Affiliation : l'affiliation décrit l'appartenance d'un auteur à une structure de recherche, c'est-à-dire à l'unité et à ses tutelles.

Mono-ligne : la signature est composée sur une seule ligne même si l'unité a plusieurs tutelles.

Multi-ligne : la signature est composée sur plusieurs lignes. Chaque ligne correspond à l'une des tutelles de l'unité de recherche.

Signature : la signature décrit l'affiliation du chercheur et l'adresse géographique (limitée au code postal, à la ville et au pays) de son unité de recherche.

Tutelle : la tutelle correspond à l'institution qui participe à la stratégie scientifique de l'unité et alloue des moyens (financiers et/ou RH).